



Compte rendu de décision

Décision de la Commission sur une demande de protection de renseignements confidentiels

Demandeur : Cameco Corporation

Objet : 26-H3, Cameco Corporation – Demande de renouvellement du permis d'exploitation d'une installation de combustible de catégorie IB pour son installation de conversion de Port Hope

Séance : L'audience aura lieu du 3 au 5 novembre 2026.

En ce qui concerne le sujet susmentionné, la Commission a examiné la [demande de protection de renseignements confidentiels de Cameco Corporation](#)¹ (en anglais) visant les documents indiqués dans le tableau 1. Cette demande a été déposée conformément à l'article 12 des [Règles de procédure de la Commission canadienne de sûreté nucléaire](#) (les Règles).

La Commission a également pris en considération [l'examen de la demande fait par le personnel de la CCSN](#)² (en anglais).

La décision de la Commission à l'égard de cette demande est documentée dans le tableau 1 ci-dessous :

Tableau 1 : Décision				
Titre du document	Les renseignements seront protégés		Mesure(s) à prendre	Détermination
	Oui	Non		
1. Cameco Corporation, Port Hope Conversion Facility, Internal Dosimetry Technical Basis Document	✓	☐	Seul le résumé non confidentiel sera publié ou divulgué.	La Commission conclut que, conformément à l'alinéa 12(1)b) des Règles, le document contient des renseignements confidentiels de nature commerciale, scientifique ou technique

¹ Cameco Corporation. *Request for Confidentiality of Material Submitted in Relation to Licence Renewal Application for Cameco's Port Hope Conversion Facility*, 14 avril 2026.

² CCSN. *Examen par le personnel de la CCSN de la demande de confidentialité de Cameco concernant la demande de renouvellement du permis pour l'installation de conversion de Cameco à Port Hope*, 17 mai 2026.

Tableau 1 : Décision				
Titre du document	Les renseignements seront protégés		Mesure(s) à prendre	Détermination
	Oui	Non		
				qui sont traités comme confidentiels de façon constante. La Commission est d'avis que les renseignements mis à la disposition du public dans le résumé du document sont suffisants pour satisfaire l'intérêt public. Le résumé se trouve sur le site Web de la CCSN.
2. Cameco Corporation, Port Hope Conversion Facility, Safety Report	✓	☐	Seul le résumé non confidentiel sera publié ou divulgué.	La Commission conclut que, conformément aux alinéas 12(1)a) et b) des Règles, le document contient des éléments qui ont trait à la sécurité nationale ou nucléaire ainsi que des renseignements confidentiels de nature commerciale et technique qui sont traités comme confidentiels de façon constante. La Commission est d'avis que les renseignements mis à la disposition du public dans le résumé du document sont suffisants pour satisfaire l'intérêt public. Le résumé se trouve sur le site Web de la CCSN.
3. Cameco Corporation, Port Hope Conversion Facility, Derived Release Limit	✓	☐	Seul le résumé non confidentiel sera publié ou divulgué.	La Commission conclut que, conformément à l'alinéa 12(1)b) des Règles, le document contient des renseignements

Tableau 1 : Décision				
Titre du document	Les renseignements seront protégés		Mesure(s) à prendre	Détermination
	Oui	Non		
				confidentiels de nature scientifique et technique qui sont traités comme confidentiels de façon constante. La Commission est d'avis que les renseignements mis à la disposition du public dans le résumé du document sont suffisants pour satisfaire l'intérêt public. Le résumé se trouve sur le site Web de la CCSN.
4. Cameco Corporation, Port Hope Conversion Facility, Security Plan	✓	☐	Seul le résumé non confidentiel sera publié ou divulgué.	La Commission conclut que, conformément à l'alinéa 12(1)a) des Règles, les documents contiennent des éléments ayant trait à la sécurité nationale ou nucléaire qui sont traités comme confidentiels de façon constante. La Commission est d'avis que les renseignements mis à la disposition du public dans les résumés des documents sont suffisants pour satisfaire l'intérêt public. Les résumés se trouvent sur le site Web de la CCSN.
5. Cameco Corporation, Port Hope Conversion Facility, Fire Safety Plan				
6. Cameco Corporation, Port Hope Conversion Facility, Radioisotope Source Control Program (CAP:RAD:13)				
7. Cameco Corporation, Port Hope Conversion Facility, Emergency Response Plan				
8. Cameco Corporation, Port Hope Conversion Facility, Fire Hazard Analysis				
9. Cameco Corporation, Port Hope Conversion Facility, Fire Protection Plan				
10. Cameco Corporation, Port Hope Conversion Facility, Preliminary Decommissioning Plan and Financial Guarantee	✓	☐	Seul le résumé non confidentiel sera publié ou divulgué.	La Commission conclut que, conformément aux alinéas 12(1)a) et b) des Règles, le document contient des renseignements

Titre du document	Les renseignements seront protégés		Mesure(s) à prendre
	Oui	Non	
			confidentiels de nature financière, commerciale, scientifique et technique ainsi que des éléments ayant trait à la sécurité nationale ou nucléaire qui sont traités comme confidentiels de façon constante. La Commission est d'avis que les renseignements mis à la disposition du public dans le résumé du document sont suffisants pour satisfaire l'intérêt public. Le résumé se trouve sur le site Web de la CCSN.

La Commission est d'avis que :

- conformément aux alinéas 12(1)a) et 12(1)b) des Règles, les documents figurant au tableau 1 contiennent des éléments ayant trait à la sécurité nationale ou nucléaire ainsi que des renseignements confidentiels de nature financière, commerciale, scientifique ou technique qui sont traités comme confidentiels de façon constante;
- conformément aux alinéas 12(2)a) et 12(2)b) des Règles, la protection des renseignements l'emporte sur l'importance de l'intérêt public quant à une audience publique et la divulgation de la preuve, et les mesures sont conçues de façon à ne toucher la nature publique de la séance que dans la mesure nécessaire pour bien protéger les renseignements.

Par conséquent, conformément aux alinéas 12(3)b) et 12(3)c) des Règles, la Commission restreint la publication et la divulgation des renseignements qui lui sont fournis dans les documents énumérés au tableau 1.

Document original en anglais signé le 4 juin 2026

Pierre F. Tremblay

Président

Commission canadienne de sûreté nucléaire

Date